



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pesticides

Question écrite n° 115103

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réduction de l'utilisation des pesticides dans l'agriculture française. Il semble que certains États européens tels que le Danemark, la Suède ou la Suisse aient réussi à en diminuer fortement l'utilisation, sans pour autant nuire à la rentabilité de leurs exploitations agricoles. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures prévues à cet effet, dans le cadre du plan national de réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides, pour la période 2006-2009.

Texte de la réponse

Un plan interministériel visant la réduction des risques liés aux pesticides a été adopté le 28 juin 2006 par les ministères chargés de l'écologie, de la consommation, de la santé et de l'agriculture. L'un des objectifs spécifiques de ce plan est de réduire de moitié, d'ici fin juin 2009, la vente des produits à base de substances actives les plus dangereuses. Ce plan s'articule autour de cinq axes : améliorer les conditions de mise sur le marché des produits, agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides, renforcer la protection des utilisateurs de pesticides et leur information, mieux connaître l'impact sanitaire et environnemental des pesticides, évaluer les progrès accomplis entre 2006 et 2009. Dès 2007, il est prévu un programme de recherche conjoint entre l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et le CEMAGREF, relatif aux systèmes de cultures économes en produits phytopharmaceutiques. Ce programme permettra d'évaluer différents scénarii mettant en place des systèmes cultureux de moins en moins consommateurs de pesticides jusqu'à atteindre le « zéro » pesticide. La faisabilité technique, économique, environnementale ainsi que l'acceptabilité sociale devront être évaluées pour chaque scénario. Des partenariats avec les organismes de recherche, les instituts techniques et les organismes de développement agricole seront engagés pour élaborer des référentiels techniques par systèmes de production. Afin de suivre l'évolution de l'utilisation des produits phytosanitaires, l'indicateur prévu dans ce plan est une déclinaison de celui utilisé par le Danemark : l'indicateur de fréquence de traitements (IFT). L'IFT reflète l'intensité d'utilisation des produits phytosanitaires, la dépendance des agriculteurs vis-à-vis de ces produits et, d'une certaine façon, le caractère plus ou moins raisonné de la lutte contre les ravageurs de cultures.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115103

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 21

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2105